



Commissaire aux Élections Fédérales
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0M6

MODIFICATION D'OFFRE À COMMANDES

Par la présente, cette d'offre a commandes est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités d'offre à commandes restent les mêmes.

N° de la modification : 3	Date de la modification : Le 9 mars 2022
N° du dossier : ECTD-DOC-2021-0342	
Titre : Service d'enquête	
Date de clôture de la demande de proposition : Le 18 mars 2022 à 14 h (heure de Gatineau)	
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante: Commissaire aux élections fédérales 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6 proposition-proposal@elections.ca	
À l'attention de : Tiffany Denny	N° de tél. 873-416-1259

Partie 1. Interprétation

- 1.1** Élections Canada, au nom du Commissaire, modifie par la présente conformément à la présente modification la demande d'offre pour une Service d'enquête qui porte le numéro ECTD-DOC-2021-0342 datée du 18 février 2022 (la « DOC »). La présente modification fait partie intégrante de la DOC.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DOC et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DOC, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

Partie 2. Questions et réponses

Les questions suivantes ont été posées en réponse à la DOC et, par la présente, Élections Canada au nom du Commissaire répond comme suit :

2.1 Question No. 4

Question:

Le commissaire envisager a-t-il de prolonger la date limite de la DOC jusqu'au 18 mars 2022?

Réponse:

La date de clôture de la demande d'offre à commandes a été reportée au 18 mars 2022 à 14 h (heure de Gatineau).

2.1 Question No. 5

Question:

Pour combien de ressources pouvons-nous soumettre une offre puisque ce n'est pas indiqué dans la demande ?

Réponse:

L'offrant peut proposer jusqu'à quatre (4) ressources dans le volet anglais et une (1) ressource dans le volet bilingue. Si un soumissionnaire aura plusieurs ressources, il doit démontrer clairement et distinctement comment chaque ressource proposée répond aux critères d'évaluation. Aux fins de l'évaluation, chaque ressource proposée sera traitée comme une offre distincte.

À ce titre, la demande d'offre à commandes est modifiée conformément à la Section 3.1 de la présente modification.

2.2 Question No. 6

Question:

Les finances semblent porter sur 1947 heures pour la première année et les années d'option suivantes (une ressource)?

Réponse:

Le BCEF confirme que le niveau d'effort estimé dans le tableau financier reflète un niveau estimé d'heures travaillées par une (1) ressource. S'il y a plusieurs ressources pour une seule offre à commandes, le niveau d'effort sera reflété par ressource.

2.3 Question No. 7

Question:

Une fois émise, cette DOC sera-t-elle utilisée subséquemment pour faire appel à des ressources supplémentaires pour les élections en fonction de la qualification de la ressource initiale?

Réponse:

Non, l'intention et le but de l'offre à commandes sont uniquement pour les services d'enquête du commissaire aux élections fédérales. L'étendue des travaux demeure telle qu'elle est énoncée dans l'Annexe A - Énoncé des travaux.

2.4 Question No. 8

Question:

Combien de contrats doivent être attribués?

Réponse:

Comme le stipule la section 1.3.1 de la DOC, le commissaire a l'intention de conclure un maximum de cinq (5) offres à commandes : quatre (4) dans le volet anglais et une (1) dans le volet bilingue.

Si un offrant ou la ressource proposée par un offrant est l'une des quatre (4) personnes les mieux classées dans les volets anglais et bilingue, une seule offre à commandes sera accordée.

Ainsi, la demande d'offre à commandes est modifiée conformément à l'article 3.1 de la présente modification.

2.6 Question No. 9

Question:

D'après notre examen de la DOC, il est indiqué qu'il y aura quatre (4) offrants sélectionnés pour des services en anglais et un (1) offrant sélectionné pour fournir des services bilingues. Notre entreprise possède plusieurs employés qui peuvent fournir des services d'enquête. Élections Canada (EC) peut-il confirmer si la sélection des offrants concerne la sélection d'entreprises (avec des ressources multiples) OU de ressources individuelles spécifiques.

Réponse:

Veuillez-vous référer à la réponse à la question n° 5, ci-dessus.

2.7 Question No. 10

Question:

D'après notre examen de M1 - Éducation, nos ressources expérimentées en enquêtes judiciaires ne seraient pas admissibles, car Élections Canada cherche simplement des ressources ayant un diplôme en droit et/ou une formation d'ancien policier. Nous sommes d'avis que le fait de limiter les critères de M1 ne permettra pas à Élections Canada de disposer des ressources appropriées, car les enquêtes comportent souvent un élément financier quelconque, et nous demandons que M1 soit modifié pour permettre l'embauche de ressources possédant les titres de CPA et de CFE.

Réponse:

Le critère obligatoire M1 restera tel quel.

2.8 Question No. 11

Question:

Pouvez-vous expliquer ce que signifie l'expression "autorisation de sécurité valide de l'organisation" ? S'agit-il de la vérification l'organisation désignée (VOD)? Devons-nous indiquer dans l'appel d'offres l'endroit où nous avons cette vérification au moyen d'un "formulaire de soumission", qui est couramment utilisé dans la plupart des appels d'offres du gouvernement fédéral ? Que se passe-t-il si le soumissionnaire ne dispose pas de cette autorisation? Ne devrait-il pas être en mesure de soumissionner? ou peut-il quand même soumissionner ?

Réponse:

Aux fins de la présente offre à commandes, il n'est pas nécessaire d'obtenir une autorisation de sécurité de l'organisation; ce sont les personnes identifiées dans l'offre comme étant les ressources proposées et qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens classifiés ou protégés ou à des lieux de travail sensibles qui doivent satisfaire aux exigences en matière de sécurité. La ou les ressources proposées doivent être titulaires d'une enquête de sécurité personnelle valide au niveau secret, avant la date de clôture de l'offre.

2.9 Question No. 12

Question:

L'Organisation doit-elle mettre en place un système de protection des documents puisqu'il s'agit de documents protégés B ?

Réponse:

Comme il est mentionné à la section 12 Exigences en matière de sécurité, si l'offrant ou la ressource de l'offrant doit recevoir, transporter et stocker des informations de faible à moyenne sensibilité (Protégé A et Protégé B) à un endroit autre que les locaux du CEF situé au 22, rue Eddy à Gatineau dans la province du Québec, l'offrant ou ses ressources doivent se conformer aux procédures approuvées par CEF pour le transport et l'entreposage de l'information (sac de sécurité ou contenant d'entreposage approuvé par l'autorité de sécurité de l'organisation d'EC).

2.10 Question No. 13

Question:

Dans la section 6.4 Offre indépendante : L'autorisation de sécurité s'applique-t-elle aux soumissions indépendantes ? Si un individu n'a pas d'entreprise, peut-il se présenter en tant qu'indépendant ?

Réponse:

Les exigences en matière d'autorisation de sécurité s'appliquent à la ou aux ressources proposées. Conformément à la section 2.3 - la définition d'un offrant : "Offrant" désigne la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui dépose une offre pour la fourniture de biens ou de services à la suite d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Le terme ne désigne pas la société mère, les filiales ou les autres sociétés affiliées de l'offrant, ni ses sous-traitants. Par conséquent, oui, un individu peut soumettre une offre.

2.11 Question No. 14

Question:

Peut-il présenter une offre sous son propre nom ou par l'intermédiaire d'une société qu'il possède ou les deux ? Si un soumissionnaire détient une autorisation de sécurité personnelle de niveau secret ou supérieur, peut-il présenter une offre indépendante ? Il n'est pas tenu de détenir une attestation de sécurité d'installation ? C'est déroutant, car ce devrait être l'un ou l'autre, je ne vois pas comment un indépendant pourrait le faire à moins qu'il ne puisse prouver qu'il détient une attestation de sécurité d'installation, ou pourquoi cela figure dans l'offre comme une obligation ?

Réponse:

L'offrant peut être la personne ou une entité, mais pas les deux.

Aux fins de la présente DOC, seule la ou les ressources proposées doivent détenir une autorisation de sécurité valide, et non l'organisation. Que l'offrant soit une entité ou une personne, les exigences en matière de sécurité ne s'appliquent qu'à la ou aux ressources proposées.

Partie 3 Modifications

3.1 MODIFICATION AU DOCUMENT DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES

La demande d'offre à commandes est modifiée comme suit :

À la page 22 de la DOC :

4.4 Méthode de sélection

Supprimer :

4.4.6 Si un offrant ou la ressource d'un offrant est l'un des quatre (4) offrants les mieux classés se classe dans les volets anglais et bilingue, une seule offre à commandes sera attribuée. Le responsable de l'offre à commandes en avisera l'offrant et lui demandera de confirmer, dans les sept jours civils suivants, si l'offre à commandes doit être attribuée pour le volet anglais ou le volet bilingue.

Insérer :

4.4.6 Si un offrant est l'un des quatre (4) offrants les mieux classés se classe dans les volets anglais et bilingue, une seule offre à commandes sera attribuée. Le responsable de l'offre à commandes en avisera l'offrant et lui demandera de confirmer, dans les sept jours civils

suivants, si l'offre à commandes doit être attribuée pour le volet anglais ou le volet bilingue.

3.2 MODIFICATION AU DOCUMENT DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES

La demande d'offre à commandes est modifiée comme suit :

À la page 1 de la DOC :

Date de clôture de la demande de propositions :

Supprimer : 11 mars 2022 à 14 h (heure de Gatineau)

Insérer: 18 mars 2022 à 14 h (heure de Gatineau)